

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 25/05/2020

Absent excusé : Néant

Election du Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. SAUVIER Jean-Claude : 11 voix (onze)

– M. SAUVIER Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Création des postes d'adjoint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints.

Election des adjoints

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Mme FERMY Maryse : 11 voix (onze)

– Mme FERMY Maryse ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe au maire.

2^{ème} adjoint

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. BOISSET Guy : 11 voix (onze)

– M. BOISSET Guy ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

3^{ème} adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. CUBAYNES Christian : 11 voix (onze)

– M. CUBAYNES Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide qu'à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- pour le Maire : 25.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- pour les Adjoints : 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Ordre du jour épuisé la séance est levée à 22h 15